



Université de Provence Communiqué de presse

Diffusion des connaissances

L'Université de Provence se prononce pour la signature de la Déclaration de Berlin

Contact presse

Virginie Haefflinger

Attachée de presse

Université de Provence

Tel : (+33) 4 91 10 67 67

Fax : (+33) 4 91 10 67 69

Mobile : 06 45 29 26 21

virginie.haefflinger@univ-provence.fr

Le 2 novembre, le Conseil d'Administration de l'Université de Provence a approuvé la signature de la Déclaration de Berlin sur le « libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales ».

L'Université de Provence fera partie des 15 premiers signataires français. La déclaration de Berlin date de 2003 et a été signée à ce jour par 300 institutions scientifiques majeures dans le monde.

La déclaration de Berlin est l'une des étapes clés dans le développement libre accès, car elle marque l'implication des principaux organismes de recherche Européens signataires qui s'engagent ainsi à "promouvoir un Internet qui soit un instrument fonctionnel au service d'une base de connaissance globale et de la pensée humaine", et définissent "des mesures (...) à envisager par les responsables politiques en charge de la science, les institutions de recherche, les agences de financement, les bibliothèques, les archives et les musées."*

Garantir à tous l'accès à la connaissance sans barrière financière ni monopole commercial

L'Université de Provence est particulièrement impliquée dans ce mouvement pour le libre accès au travers du Centre pour l'édition électronique ouverte (Cléo), laboratoire associant le CNRS, l'EHESS, l'Université de Provence et l'Université d'Avignon. Cette unité est installée Marseille, sur le site Saint Charles de l'Université de Provence ; elle inscrit son action dans le cadre du Très grand équipement ADONIS, réseau dont elle fait activement partie.

*Source : <http://openaccess.inist.fr>